

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

-----  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE  
Pôle Tertiaire- ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

Nombre de Conseillers  
En exercice : 40  
Présents : 33  
Votants : 36

L'an deux mille seize, le vingt-trois novembre à 19 heures,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle  
tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de  
Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : 16 novembre 2016

Présents les délégués avec voix délibérative :

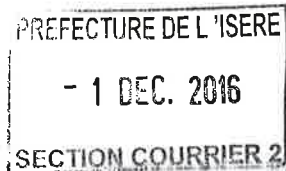
Résultat du vote

Pour : 36  
Contre : 36  
Abstention : 36

**OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION  
DES ESPACES PAR LA MAIRIE DE ST PIERRE  
D'ENTREMONT SAVOIE**

Jean Michel FERTIER, Roger CHARVET (Corbel) ; Denis SEJOURNE, Christel COLLOMB, Pierre  
BAFFERT (Entre-deux-Guiers) ; Jean-Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Roger  
VILLIEN, Alain LECLERCQ (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Cédric VIAL (Les Echelles) ;  
Philippe QUINTIN, Elisabeth SAUVAGEON, Gilles PERIER MUZET (Miribel les Echelles) ; Jean-  
Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte); Gérard D'ALLIN, Nicole VERARD (Saint-  
Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC, Christian LORIDON (Saint-Jean de Couz) ;  
Patrick FALCON (Saint- Joseph de Rivière) ; Jean-Louis MONIN, Nathalie HENNER, Christian  
ALLEGRET, Christiane MOLLARET (Saint-Laurent du Pont) ; Yves GUERPILLON, Céline  
BURLET (Saint-Pierre de Chartreuse); Louis BOCCHINO, Brigitte BIENASSIS (Saint- Pierre  
d'Entremont 73); Jean Paul PETIT, Frédéric CALVAIRE (Saint- Pierre d'Entremont 38); Denis  
BLANQUET, Robert DUISIT (Saint-Thibaud de Couz) ; Jacques RICHEL (Saint-Pierre de  
Genebroz)

Pouvoirs : Martine MACHON à Patrick FALCON, Cédric MOREL à Nathalie HENNER, Pierre-  
Auguste FEUGIER à Roger CHARVET



**CONSIDERANT** la Compétence Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

**CONSIDERANT** la qualité de gestionnaire de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse pour le service  
« Bébébus », halte-garderie itinérante, accueillie sur la Commune de St Pierre d'Entremont, dans les locaux de la Maison  
Hermesinde, chaque vendredi, depuis la rentrée 2015/16,

**CONSIDERANT** la convention liant la Communauté de Communes et la Commune d'accueil, précisant les modalités  
d'accueil spécifique au service itinérant, et les préconisations des services départementaux de la Protection Maternel  
Infantile, ainsi que le cadre organisationnel afférent au lieu d'accueil,

**CONSIDERANT** le terme échu de ladite convention, et la nécessité de contractualiser sur la période 2016/17 et suivantes,  
en incluant les évolutions nécessaires au bon fonctionnement du service,

**CONSIDERANT** la validation de la convention en Conseil municipal de Saint Pierre d'Entremont, le 26 Octobre 2016

Après avoir entendu l'exposé de la vice-présidente en charge de l'Enfance et la Jeunesse, le conseil communautaire  
**A L'UNANIMITE :**

- **AUTORISE** le président à signer la convention

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans  
un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture  
Le 23 novembre 2016,

Le Président  
  
Denis SEJOURNE